

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 juillet 2021**

Le douze juillet deux mille vingt et un, à 20h00, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le six juillet deux mille vingt et un, se sont réunis, au complexe PALESTRA, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Pascal BABOUOT, Conseiller délégué, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 102

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 102

PRESENTS : 75

Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Francis HASSELBERGER, Stéphane EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABLON, Pascal BABOUOT, Yves BERNARD, Philippe BERTRAND, Benjamin BIENFAIT, Olivier BILLIARD, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, GUENY Magali, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Sylvie CORDIER, Michel COURAGEOT, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Michel DRIOUT, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Hugues FISCHER, Stéphane FONTANESI, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Christophe GUYOT, François GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Carine HURAU, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Morgane LENGRAND, Patrice LOGEROT, Didier PRUDENT, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Céline OGER, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Joris PIERRET, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAC, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Chantal VAUTHIERS, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON

EXCUSES : 17

Frédéric ROUSSEL, Sylvain COLLOT, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Isabelle LARDIN, Dominique LE GRAËT, Michèle LEMAIRE, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Sophie NOEL, Dorcas NOU, Alexandre PERNET, Patrick PRODHON, Patrick TILLAND, Bernard VIALLETTEL

ABSENTS : 10

Jean-Louis BENOIT, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Hélène HALTZ, Christine HENRY, Daniel MICHEL, Laurent PELLOUARD, Michelle PETTINI, Nicolas PIERRE, Jean-Luc RAILLARD

PROCURATIONS : 14

Frédéric ROUSSEL à Stéphane MARTINELLI, Sylvain COLLOT à Thierry COLLOT, Claude GEORGES à Céline BRASSEUR, Jessica GOULIN à Pierre ETIENNE, Gérard GROSLAMBERT à Karine COLOMBO, Christine GUILLEMY à Paul FOURNIE, Dominique

LE GRAËT à Marie-Christine SIMONNET, Michèle LEMAIRE à Karine COLOMBO, Nadine MARIVET à Michel ANDRE, Stéphane MAUJEAN à Paul FOURNIÉ, Sophie NOEL à Céline BRASSEUR, Patrick PRODHON à Patrice LOGEROT, Patrick TILLAND à Christophe GUYOT, Bernard VIALLETTEL à Stéphan EMERAUX

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 avril 2021 est approuvé.

N° 2021/181 - Attribution de subventions

Le Conseil communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

compte budgétaire : 65748 DRH (Ressources Humaines)		Crédit voté	2 000 €	100%
(subventions de fonctionnement)		Déjà attribué	0 €	0%
		Vote en cours	1 000 €	50%
		Solde	1 000 €	50%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2020	Aides en nature 2020	MONTANT DEMANDE	PROPOSITION DE VOTE 2021	Observations
APAC	association du personnel	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	
TOTAL		1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	

DIRECTION DES SPORTS

compte budgétaire: 65748 - "SPORT"		Crédit voté	25 000 €	100%
(subventions de fonctionnement)		Déjà attribué	0 €	0%
		Vote en cours	25 000 €	100%
		Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2020	Aides en nature 2020	MONTANT DEMANDE 2021	PROPOSITION DE VOTE 2021	Observations
Chaumont Volley Ball 52		25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	
TOTAL		25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	

Direction de l'Aménagement Urbain et de la Mobilité

compte budgétaire: 65748 - pole Mobilité	Crédit voté	20 000 €	100%
(subventions de fonctionnement)	Déjà attribué		0%
	Vote en cours	16 000 €	80%
	Solde	4 000 €	20%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2020	Aides en nature 2020	MONTANT DEMANDE 2021	PROPOSITION DE VOTE 2021	Observations
ARIH 52	Gestion du transport personnes invalides à 80% (uniquement secteur Chaumont)	17 000,00 €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	RAS
ADATEEP 52	Actions de sensibilisation liées à la sécurité du transport scolaire	1 500,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	RAS
TOTAL		18 500,00 €	- €	16 000,00 €	16 000,00 €	

DIRECTION DES SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION

compte budgétaire: 65748 - "Solidarités et Services à la population" (subventions de fonctionnement)	Crédit voté	75 500,00 €	100%
	Déjà attribué	55 477,60 €	73%
	Vote en cours	4 600,00 €	6%
	Solde	15 422,40 €	20%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2020	Aides en nature 2020	MONTANT DEMANDE 2021	PROPOSITION DE VOTE 2021	Observations
UDAF	Contrat Local de Santé / Accès Personnalisé à la Santé			4 600,00 €	4 600,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	

DIRECTION DES SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION

compte budgétaire: 65748 - "Solidarités et Services à la population"			Crédit voté	75 500,00 €	100%
(subventions de fonctionnement)			Déjà attribué	22 643,28 €	30%
			Vote en cours	32 834,32 €	43%
			Solde	20 022,40 €	27%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2020	Aides en nature 2020	MONTANT DEMANDE 2021	PROPOSITION DE VOTE 2021	Observations
Mission Locale	soutien aux jeunes	75 477,60 €	748,84 €	75 477,60 €	32 834,32 €	Acompte versé en 01/2021 22 643,28 €
TOTAL		75 477,60 €	748,84 €	75 477,60 €	32 834,32 €	

- Subvention CVB 52 (Stéphane MARTINELLI, Gérard GROSLAMBERT ne prennent pas part au vote) : adoptée à raison de 86 Voix POUR et de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY),
- Subvention APAC : adoptée à l'unanimité,
- Subvention ARIH 52 : adoptée à l'unanimité,
- Subvention ADATTEP 52 : adoptée à l'unanimité,
- Subvention UDAF : adoptée à l'unanimité,
- Subvention Mission Locale (Didier COGNON, Patrick VIARD, Joel CLEMENT, Marie-Christine SIMONNET, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote) : adoptée à l'unanimité.

N° 2021/182 - Avenant au Contrat Territorial 2019-2021

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver la maquette financière proposée au titre de l'avenant au contrat territorial 2019-2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat territorial 2019-2021 entre la Ville de Chaumont, l'Agglomération de Chaumont et le Conseil départemental de la Haute-Marne.

N° 2021/183 - Informatisation des écoles de l'Agglomération-tranche 1-Demande de subvention

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

N° 2021/184 - Modification des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée numéro 3 du Plan Local d'Urbanisme de Chaumont

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De mettre à disposition du public le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre visant à recueillir les observations et propositions du public, du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021, au sein des locaux de l'Hôtel de Ville de Chaumont, 10 place de la Concorde à Chaumont, aux heures habituelles d'ouverture au public des locaux ;
- De réaliser toutes les mesures de publicités afférentes à cet acte.

N° 2021/185 - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Point Accueil Installation (PAI)

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Point Accueil Installation, valable jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- De dire que l'Agglomération de Chaumont s'acquittera d'une cotisation annuelle de 50€ pendant la durée de la convention.

N° 2021/186 - Parc d'Activités économiques Plein'Est - Cession de terrains à la SEM Haute-Marne Immobilier

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

- D'autoriser la cession au profit de la Société d'Economie Mixte Haute Marne Immobilier, représentée par son Président, Monsieur Nicolas Lacroix, des terrains complémentaires sur le Parc d'Activités Economiques Plein'Est, lieudit « les Thévenards », sur la base de l'estimation de France Domaines en date du 20 avril 2021 à savoir : une emprise foncière d'environ 284 m² à prendre sur la parcelle YD n°74 moyennant le prix de UN EURO le m² hors frais et taxes, une emprise foncière de 148 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section YD n°107 moyennant le prix de DIX EUROS le m² hors frais et taxes et une emprise foncière de 326 m² à prendre sur la

parcelle cadastrée section YD n°131 moyennant le prix de DIX EUROS le m² hors frais et taxes,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de la vente,
- De dire que la surface définitive des emprises foncières sera déterminée sur la base d'un document d'arpentage à venir aux frais de l'Agglomération de Chaumont,
- De dire que la présente cession sera exempte de la signature du cahier des charges de cession des terrains de la ZAC Plein'Est et du Cahier de Prescriptions Architecturales et Paysagères considérant que lesdits documents ont déjà été signés lors de la vente de l'emprise initiale du projet Forge 2022.

N° 2021/187 - ZA de l'aérodrome - Acquisition d'un terrain appartenant à la SAFER Grand Est

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) :

- D'acquérir auprès de la SAFER Grand-Est une parcelle de 5 500 m² environ s à prendre sur la parcelle cadastrée ZN n° 82, moyennant le prix principal de 4675 €/ha hors taxe (quatre mille six cent soixante-quinze Euros par hectare hors taxe), et ce avant le 31 décembre 2021, sous peine d'annulation de l'attribution au profit de l'Agglomération de Chaumont,
- De s'acquitter de la TVA en sus au taux de 20% ou au taux en vigueur à la date de signature de l'acte définitif de vente,
- D'honorer en lieu et place de la SAFER la convention d'occupation provisoire et précaire conclue jusqu'au 31 octobre 2021 dans les mêmes conditions, si tant est que l'acte authentique de vente soit signé avant cette date,
- D'autoriser dans l'acte de vente la SAFER Grand Est à faire réserve à son profit d'un pacte de préférence pendant une durée de 15 ans en cas d'aliénation du terrain à titre onéreux,
- D'octroyer dans l'acte de vente à la SAFER Grand Est un droit de résolution à son profit pendant une durée de 15 ans (dans le cadre d'une rétrocession) ou d'une restriction au droit de disposer en garantie de l'exécution du cahier des charges SAFER au profit de la SAFER Grand-Est pendant une durée de 15 ans (dans le cadre d'une substitution),
- De dire que les frais annexes de la transaction seront à la charge de l'Agglomération à raison de la totalité des frais notariés et d'un tiers des frais de bornage,
- De dire que la surface définitive sera définie par un document d'arpentage du géomètre à venir,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette opération.

N° 2021/188 - Abondement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2021

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De reconduire cette participation en 2021 en attribuant une subvention de 3 555 euros ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant financier ci-annexé.

N° 2021/189 - Convention avec l'Etat relative au financement (ALT2) de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2021

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

N° 2021/190 - Renouvellement de la convention constitutive du pad / point-justice généraliste de chaumont et de la convention de partenariat relative à l'accès au droit en milieu rural

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération de Chaumont ou son représentant, à signer le renouvellement de la convention constitutive du Point d'Accès Au Droit (PAD) / Point-Justice généraliste de CHAUMONT et de la convention de partenariat relative à l'Accès Au Droit en milieu rural.

N° 2021/191 - Complexe PALESTRA - Salle multi-activités - Approbation de la grille tarifaire

Le Conseil communautaire décide à raison de 85 Voix POUR et de 4 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Guy URSCHEL, Vincent VIGNERON) :

- D'approuver la grille tarifaire de la régie dotée de la salle autonomie financière PALESTRA - salle multi-activités ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021/192 - Complexe PALESTRA - Salle multi-activités - Convention de mise à disposition des installations à conclure avec le Chaumont Volley-ball 52

Le Conseil communautaire décide à raison de 70 Voix POUR et de 19 ABSTENTIONS (Laurence AÏDAN, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, Olivier CHANTIER, Karine COLOMBO, Lise COURTOIS, Sylvain DEMAY, Pierre ETIENNE, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, Didier JOLLY, Michèle LEMAIRE, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, André-Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE) :

- D'approuver la convention de mise à disposition des installations à conclure avec le Chaumont Volley-ball 52 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021/193 - Convention financière avec le CVB 52 Haute-Marne

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) :

- D'accorder son soutien financier habituel au CVB52 HM, à hauteur de 25 000 €, pour l'année 2020/2021,
- D'approuver la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération de Chaumont, ou son représentant à signer cette convention.

N° 2021/194 - Autorisation de signer la convention avec le 61ème RA

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver la convention de partenariat entre l'Agglomération de Chaumont et le 61^{ème} Régiment d'Artillerie et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention.

N° 2021/195 - Convention avec le rectorat pour l'attribution d'une subvention pour l'école d'Esnoeux dans la cadre du programme ENIR

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'Académie de Reims afin de définir les modalités de financement de l'acquisition de ces matériels ainsi que l'organisation pour la mise en œuvre du projet retenu.

N° 2021/196 - Tableau des postes

Le Conseil communautaire décide à raison de 88 Voix POUR et de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) :

- De procéder à :
 - 5 transformations de poste vacants permettant de procéder à un changement de filière, et à des ajustements de temps de travail
 - 7 suppressions de poste correspondant aux postes des agents recrutés par la société RECREA en charge de la délégation de service public sur le complexe aquatique PALESTRA, dont la situation sera gérée par l'intermédiaire du détachement d'office ; position qui sera régie par la législation en vigueur, et la convention de détachement d'office ci-annexée (annexe 1)
 - 1 création de poste afin de permettre le recrutement d'un chargé de mission petites villes de demain - catégorie A, dont le financement peut atteindre 75 % (50 % par l'ANCT, et 25 % par la Banque des Territoires sur une dépense plafonnée à 60 000 € par an. Ce financement est mobilisable pendant toute la durée du programme de 2021 à 2026. Le reste à charge sera

porté par les quatre petites villes de Demain sur le territoire (Nogent, Froncles, Biesles, Bologne)

- la conclusion de nouveaux contrats d'apprentissage dès la rentrée scolaire de septembre 2021 dans le cadre des formations suivantes :

Diplôme préparé
Global Bachelor in Management - 3 ^e année
Master 2 communication, marketing

en complément des précédentes délibérations relatives au recours par la collectivité au contrat d'apprentissage et d'alternance.

Ces ajustements sont synthétisés dans le tableau ci-annexé (annexe 2), tout comme le tableau condensé des effectifs projeté au 12 juillet 2021 (annexe 3).

En continuité de la délibération 2021/108 portant création de la régie autonome PALESTRA, et compte tenu de la nécessaire période de mise en place progressive inhérente à la création de toute nouvelle structure devant permettre d'affiner au mieux les besoins en personnel, il a été acté lors du conseil communautaire du 12 mai 2021, pour la gestion quotidienne du service, la nomination en qualité de directeur de la régie autonome PALESTRA : Monsieur Bruno WEINGAERTNER, Directeur des sports.

- D'autoriser la mise à disposition de Monsieur Bruno WEINGAERTNER à hauteur de 50 % de son temps de travail, sur la période de mise en route de l'équipement. Un suivi du temps passé sera opéré compte tenu de cette mise en route de l'équipement, afin de pouvoir ajuster au gré des besoins le temps de mise à disposition.

En complément, afin de permettre la configuration logistique de la salle, il est envisagé de pouvoir mettre à disposition ponctuellement la brigade intercommunale, ou tout autre service relevant du périmètre de l'agglomération. Une convention de mise à disposition sera alors établie à cet effet.

Il en sera de même en cas de soutien administratif nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle multi-activités (annexe 4).

- D'autoriser, sur la mutualisation avec RECREA, un recrutement sur le poste de technicien polyvalent.

Le portage du contrat à durée indéterminée de droit privé sera effectué par RECREA, et s'accompagnera d'une mise à disposition à hauteur de 50 % du temps de travail de l'agent. Un suivi du temps passé sera également organisé entre la société RECREA et la régie autonome.

L'agent devra assurer la veille technique et bâtiminaire, au quotidien, et lors des évènementiels organisés sur la salle de spectacle.

La rémunération liée au mi-temps au profit de la salle multi activités sera facturée comme une prestation de service à la régie autonome (annexe 5)).

En complément, au gré des besoins, des prestations externalisées seront mises en place pour assurer l'organisation, et la sécurité des évènementiels.

Les crédits sont inscrits au budget de la régie autonome PALESTRA.

Pour l'ensemble des postes mentionnés ci-dessus, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement, et à signer tout acte ou convention nécessaires, dans les limites budgétaires mentionnées ci-dessus, le cas échéant.

Les crédits sont inscrits au budget primitif (chapitre 012) pour tous les actes ne relevant pas de la régie autonome PALESTRA.

N° 2021/197 - Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - Election d'un nouveau représentant de la communauté au sein du Conseil d'administration

Le Conseil communautaire décide:

- De désigner comme nouveau représentant au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Membre élu du conseil d'administration
Lise COURTOIS

- D'acter que la liste des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil communautaire est donc la suivante :

Membres élus du conseil d'administration
Catherine PAZDZIOR
Didier COGNON
Joël CLEMENT
Sophie NOEL
Khalid BOUSABATA
Morgane LENGRAND
Marie-Christine MURGIDA
Michèle LEMAIRE
Patrice VOIRIN
Didier JOLLY
Michel COURAGEOT
Audrey DUHOUX
Marie-Christine SIMONNET
Yves BERNARD
Lise COURTOIS
Anne STAFINIAC

N° 2021/198 - Compte-rendu des actes passés par le Bureau

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

N° 2021/199 - Compte-rendu des actes passés par le Président

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait à Chaumont, le

Le Président,

